

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 285

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 19

Rédiger ainsi l'alinéa 25 :

« *b*) Au dernier alinéa, après les mots : « premier alinéa », sont insérés les mots : « du présent article » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.